



Connaissez-vous

Gustave Belot,

Inspecteur d'Académie?

C'est le plus lâche
des laquais.

GUSTAVE TÉRY

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

8^e ANNÉE — N^o 27

6 Juillet 1911

LIBRAIRIES 4, Rue Las-Cases, 4 (7^e) PAR AN : 10 FRANCS



DEMANDEZ PARTOUT

Le Bottin du Favoritisme

avec une préface de

T. STEEG

Ministre de l'Instruction Publique

Ce volume, dû à la collaboration de nombreux fonctionnaires de toutes les administrations, contient les listes de toutes les nominations irrégulières et scandaleuses faites par les ministres au profit de leurs créatures. C'est

Le Gotha de l'Arrivisme

Ce livre, qui ne contient que des noms, des dates, des chiffres et des statistiques, n'aura pas seulement un très grand succès parmi les fonctionnaires ; c'est le plus accablant des réquisitoires que l'on ait dressé jusqu'à ce jour contre le régime de fraude, de pillage et d'anarchie qu'est devenue la présente république.

Demandez chez tous les Libraires et dans tous les Kiosques :

LE BOTTIN du Favoritisme

Prix : Cinquante Centimes

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.



SIMPLE APPENDICE au BOTTIN DU FAVORITISME

Comment on "arrive"

*A mes anciens Collègues,
A mes anciens Elèves.*

Quelqu'un m'écrit :

Savez-vous pourquoi M. Gustave Belot, professeur de philosophie, membre du Conseil supérieur, vient d'être nommé inspecteur d'académie à Paris ? Son attitude dans votre affaire fut l'une des conditions du marché. Fringuet mort, Belot a demandé que l'on tînt la promesse faite par Gautier.

D'une autre lettre :

Jour pour jour, à la veille de la session du conseil supérieur, Gustave Belot touche le prix de sa trahison.

Quand vous avez comparu l'année dernière devant le Conseil supérieur, vous ne pouviez pas vous faire illusion sur votre sort. Le Conseil étant composé en majeure partie d'administrateurs ou de fonctionnaires nommés par le ministre, vous étiez sûr d'avance d'être condamné. Vous faites de la liberté d'écrire un usage trop courageux pour ne pas avoir prévu, en dénonçant tous les profiturs du « régime abject », les ignobles représailles dont ils vous ont honoré.

Du moins, pour l'honneur de l'Université, une voix devait plaider votre cause et protester contre une iniquité bien plus abominable que celle dont

— 1 —

4-1638-27

8.P 2884

les « dreyfusards » tirèrent un si riche parti, puisque vous avez été condamné sans avoir été entendu. Cette voix, c'était celle de votre collègue, qui représentait, ce jour-là, les intérêts professionnels et moraux des professeurs de l'enseignement secondaire — et en particulier des professeurs de philosophie.

Non seulement M. Belot n'a rien dit, mais il a voté votre révocation. Cela valait bien, n'est-ce pas? un fromage académique...

Il y a mieux, mes amis, et vous n'imaginez pas encore à quel point cet homme est vil.

C'est par le Conseil supérieur que Gustave Belot est arrivé où il est. Or, lorsqu'il se présenta aux élections, j'enseignais comme lui la philosophie dans un lycée, et il me fit tenir une longue lettre pour me demander ma voix et me prier de soutenir sa candidature. Il invoquait, pour solliciter mon concours, de belles raisons morales et la nécessité de défendre dans les conseils universitaires un idéal qu'il disait nous être commun. J'écrivis à plusieurs professeurs de philosophie, mes collègues, disposés à voter pour M. Malapert, en les priant de reporter leurs suffrages sur M. Belot. J'eus la « chance » d'en convaincre un certain nombre, et, si M. Belot fut élu **membre** du Conseil supérieur à une faible majorité, je puis dire qu'il dut son succès à ma propagande..

Quelques années plus tard — oh! pas très longtemps! — je comparais devant

ce même Conseil supérieur où, mes amis et moi, nous lui avions assuré un siège. Au fait, de quoi donc étais-je accusé? On ne me l'a pas encore dit, mais toute la France sait mon véritable crime : j'avais eu le tort de mener, depuis bientôt dix ans, la terrible campagne contre le favoritisme, qui m'avait déjà conduit en cour d'assises et qui s'achève aujourd'hui par la publication de ce Bottin, où le sieur Belot a sa place d'« honneur » toute marquée.

Si ce répugnant laquais n'avait pas le cœur de faire son devoir, il aurait pu tout au moins, lorsque je fus cité devant le Conseil de guerre académique, avoir la pudeur de s'abstenir. Il trouva plus avantageux de me piétiner. Qu'est-ce qu'il risquait? J'avais quitté le *Matin*, rompu avec Briand, j'étais un homme à terre, tellement à terre que là-bas, à Auteuil, tout près de la maison qu'habite M. Belot, les chirurgiens s'apprêtaient à m'ouvrir le ventre. Admirable occasion pour vendre ma peau!

M. Gustave Belot, dit-on, — c'est d'ailleurs sa seule originalité, — enseigne à ses élèves la « morale utilitaire ». Ca se voit. Rendons-lui cette justice, qu'il conforme sa conduite à ses principes et joint l'exemple au précepte.

Par malheur, les calculs de l'utilitarisme le plus astucieux ne sont pas toujours

justes, et l'on ne saurait prévoir toutes les conséquences de ses actes. Il peut arriver, par exemple, qu'un collègue, qu'on a essayé de déshonorer, et que l'on croyait déjà mort, ressuscite soudain pour vous cracher à la figure.

Vous me direz que M. Belot est un philosophe assez utilitaire pour en prendre allègrement son parti; il enveloppera simplement le crachat dans un pan de sa toge neuve, et il le portera tout chaud à Steeg, qui s'empressera d'en faire une rosette rouge. Et pour peu que j'insiste en lui allongeant une paire de claques, le Belot sera nommé demain, comme le Port, inspecteur général de l'Instruction publique.

Étonnez-vous donc, après cela, de la décadence des études et de la crise dont souffre l'Université, quand on lui impose pour chefs de pareils drôles !

GUSTAVE TÉRY.

Ce pendant j'attends toujours que le Conseil d'État, — sur le rapport de Léon Blum, — confirme ou ne confirme pas l'arrêt du Conseil supérieur, qui m'a déclaré indigne d'enseigner la jeunesse française.

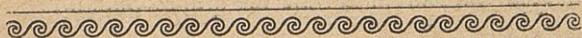
Mais, sans doute, le Conseil d'État a d'excellentes raisons pour n'être pas pressé. J'en ai d'autres, meilleures encore, pour être à bout de patience.

Depuis un an, il me semble que les Rabier, Bayet et autres Gautier ont eu tout le temps nécessaire pour éclairer la religion de Léon Blum. S'il leur faut un supplément d'information, je me propose de le leur

apporter au cours des prochaines vacances, dès que l'actualité chômera.

Ce n'est plus ma cause que je défends, c'est celle de tous mes collègues, c'est celle de tous les fonctionnaires que, sur l'ordre d'un de nos tyranneaux, on peut étrangler comme moi dans un coin, avec la même perfidie, avec la même lâcheté.

G. T.



Du « Coup »

Dans son dernier numéro, l'*Œuvre* a posé toute une série de questions intéressantes, qui commencent un peu partout à préoccuper l'opinion et qui, comme on dit, sont dans l'air.

Elles se rapportent les unes et les autres à la lassitude, pour ne pas dire au dégoût, dont notre régime politique est devenu l'objet ainsi qu'au désir désormais sensible de le voir disparaître, ou tout au moins se transformer.

Mais comment y parvenir? Les solutions ne sont pas apparentes et les moyens de les réaliser semblent eux-mêmes faire défaut. On voudrait changer, on ne sait pas au juste comment s'y prendre, ni par quoi remplacer ce qui, pour notre dommage, a déjà trop duré. On est, si j'ose dire, *autrechosiste*, sans pouvoir préciser ni introduire cette autre chose.

De cette incertitude se sont inspirées les multiples questions que l'*Œuvre* adresse à ses lecteurs, à titre consultatif.

Je ne me propose pas d'y répondre, encore moins de les résoudre, mais seulement d'en éclairer les abords et l'accès, par quelques observations préliminaires, dont pourront peut-

être tirer profit les mécontents aujourd'hui si nombreux, dans tous les mondes, qui sont à la recherche d'un nouveau régime.



Et d'abord, écartons d'un sourire, comme susceptible de nous masquer la vérité pratique, le type qui renverse tous les gouvernements — enconversation.

Soit qu'il opère à l'apéritif, au fumoir, au cercle, ou sur le trottoir, en faisant les cent pas avec un ami, avant de monter se coucher, il est d'une espèce assez répandue. Autant dire qu'il est légion.

Qui ne l'a entendu accommoder à sa façon les quelques bribes d'histoire moderne qu'il croit savoir, ou dont les journaux de partis lui ont le plus souvent perverti la notion ? Avec lui, l'événement ne traîne pas et le prétendant ne faillit pas attendre. Les ministres sont achetés dans la matinée, les Chambres dans l'après-midi, les troupes dans la soirée. Au surplus, il affirme et garantit que les millions seraient là, si l'on voulait, et qu'il n'y a qu'un signe à leur faire. Guerres, soulèvements, émeutes sont, pour ainsi dire, à sa disposition, ou bien, selon ses goûts, élections, ministères, coups d'Etat et le reste, rien ne lui coûte... que de les faire.

Après quoi, ayant dépeché en verbalités dites ou en verbalités lues la quotité d'offensive dont il était approvisionné, notre homme se résigne, faute de mieux, à laisser debout et survivant le funeste régime qu'il n'a démolí qu'en paroles et renversé qu'en effigie.



Voilà quelque chose comme quarante ans, qu'un certain nombre de bons Français, plus

ou moins modelés sur le gabarit de ce Tartarin, renversent de la sorte, à peu près tous les matins, le régime républicain ou soi-disant tel, dont la guerre de 1870 nous a dotés.

Comme ce régime est toujours là, qu'il se prolonge au-delà de ce qu'on a jamais vu, qu'il est même visiblement atteint de caducité et de décrépitude, au point de se décomposer sur place, il va de soi que les procédures préconisées par notre professeur de renversement et de restauration ne sont peut-être pas celles qui conviennent.

J'entends qu'il proteste :

— Mais cependant, Monsieur, et le Dix-huit brumaire ? Et le Deux décembre ? Et le Quatre septembre, qui n'avait eu d'autre préparation que la fameuse opposition des Cinq ? Et faut-il aussi compter pour nulles et non avenues les deux restaurations de 1814 et de 1815 ? Les Bourbons n'ont-ils pas été renversés en 1830 ? Louis-Philippe n'a-t-il pas été renversé en 1848 ? Napoléon III ne l'a-t-il pas été en 1870, malgré le plébiscite qui lui donnait, trois mois avant sa chute, huit millions de suffrages ? Estimez-vous, monsieur, que ce furent là des démolitions verbales et des renversements en effigie ? Ce qui s'est vu peut se revoir ; ce qui s'est fait peut se refaire...

— Sans doute, répondrai-je, mais il ne faut pas, cependant, confondre ni tout brouiller, dans ces précédents parfaitement vécus et véridiques du siècle écoulé. Car c'est un peu cette confusion, ce manque de discernement de ces historiques absolument dissemblables, qui a contribué à égarer les adversaires du régime actuel et les entrepreneurs de changements.

Par exemple, il est de toute importance de ne pas confondre les régimes personnels et les régimes collectifs.

En France, du moins depuis la Révolution et la cassure dynastique qu'elle a provoquée, en brisant une union séculaire, il est relativement facile de renverser les régimes personnels. Mais il est beaucoup plus difficile de se débarrasser des régimes collectifs.

Hormis le Dix-huit brumaire, qui est de tous les précédents précités la seule entreprise ayant réussi contre un régime collectif, dont, comme maintenant, on avait par-dessus la tête, tous les autres événements rappelés ayant mis fin à un gouvernement s'appliquent au renversement d'un régime personnel.

Même le Deux décembre, auquel les souvenirs se reportent communément, ne saurait être assimilé au Dix-huit brumaire, attendu qu'il fut un coup d'Etat exécuté par le président de la République.

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon était président de la République, depuis le 10 décembre 1848. Ses pouvoirs devaient expirer le 10 décembre 1852, et la Constitution disposait qu'il ne serait pas rééligible, ce qui était une entreprise imprudente contre la souveraineté nationale. Il rompit ce cercle vicieux, par un coup d'Etat contre une assemblée qu'il ne pouvait pas dissoudre et qui d'ailleurs, de son côté, projetait de l'enfermer à Vincennes.

Que de gens, s'autorisant de ce précédent, parlent de coups d'Etat, oserai-je dire un peu à tort et à travers, sans s'aviser de ce petit détail, encore que le mot lui-même les y invite, à savoir que, pour faire un coup d'Etat, il faut d'abord être l'Etat, ou un pouvoir de l'Etat.

Une opposition, si puissante soit-elle dans le pays, mais qui n'a aucun pouvoir effectif, ne peut donc pas songer à un coup d'Etat, puisque, de toute nécessité, il faut qu'elle commence par devenir un pouvoir de l'Etat.

Au Dix-huit brumaire, c'est par un expédient de ce genre que l'opposition d'alors a procédé. De concert avec les Anciens et de complicité avec un ou deux membres du Directoire exécutif, le général Bonaparte, officieusement rappelé d'Egypte pour cette affaire, fut régulièrement investi d'un commandement qui, par analogie, correspond à celui de notre actuel gouverneur militaire de Paris. Autrement dit, on lui donna un pouvoir de l'Etat, pour exécuter contre le Conseil un coup d'Etat, ourdi et organisé par les membres de ces Conseils. A telles enseignes que, comme par hasard, le Conseil des Cinq-Cents était présidé, ce jour-là, par Lucien Bonaparte, le propre frère de l'opérateur!

Et même, pour faciliter encore davantage l'opération, qui d'ailleurs manqua d'échouer, on trouva plus commode de l'exécuter hors de Paris, c'est-à-dire à St-Cloud, où les deux Chambres se trouvaient légalement transférées, par décret du Conseil des Anciens, rendu tout exprès pour la circonstance — et tout le monde le savait ou s'en doutait.

Si bien qu'on peut affirmer que jamais régime collectif ne se prêta plus complaisamment à sa propre disparition.



On ne saurait comparer ce précédent unique en son genre, aux révolutions plus ou moins spontanées et artificielles à l'aide desquelles, la population étant armée et organisée en garde

nationale, les régimes personnels ont été tour à tour abattus et remplacés.

Et c'est à quoi il faut ici faire attention.

Le propre des régimes personnels est de reposer sur un seul individu, qu'il soit héréditaire ou électif.

Si profond que soit son crédit dans l'opinion publique, si assuré qu'il soit de sa force, il est et demeure tributaire de ses fautes, de ses défaillances ou de ses malheurs. Il ne l'est pas moins des fautes et des défaillances des siens, de ce les de son entourage et de ses créatures. Il incarne à lui seul et personnifie un état de choses subordonné aux circonstances, aux risques, aux faiblesses et aux disputes de ses propres agents. Pour le renverser, il suffit de quinze cents braillards bien stylés, d'un bataillon qui flétrit, d'un chef qui trahit ou qui manque à son devoir. Découvert, démunie, désarmé, en proie aux alarmes et aux supplications de sa famille, aux hésitations, aux lâchetés et aux lâchages de ses défenseurs, si son autorité chancelle un seul instant et si la force d'âme l'abandonne, qu'il cède et s'éloigne, c'est fini, le régime s'écroule et disparaît avec lui.

Inscrivez sous cette rubrique la révolution de 1830, celle de 1848, celle même de 1870, encore que celle-ci se complique de la collaboration efficace d'une armée ennemie foulant le sol de la Patrie, comme en 1815.

Il en est tout autrement des régimes collectifs, qui exercent leur redoutable pouvoir et commettent leurs pernicieux méfaits dans l'anonymat et l'irresponsabilité. Quelques fautes, quelques crimes qu'on leur impute, et de quel-

qu'abjecte corruption qu'ils soient convaincus, leur discrédit reste impersonnel et leur impopularité demeure diffuse. On les méprise, mais en tas, on les maudit, mais en bloc. La vindicte nationale ne sait parmi eux à qui se prendre ni à qui s'attaquer, si ce n'est à la collectivité même, sans pouvoir la saisir en une forme concrète et punissable. C'est comme une fange liquide aux fuyantes molécules, qui glisse, gicle et passe entre les doigts qui l'appréhendent et les mains qui la serrent.

Que si, d'aventure, le peuple en a pris un dans quelque reprochable posture et s'apprête à le châtier, celui-ci en est quitte pour s'éclipser et disparaître dans l'ombre collective de la conjuration solidaire à laquelle il appartient, jusqu'à ce que l'orage ait cessé et que l'oubli soit venu.

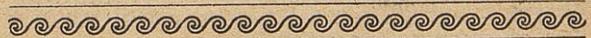
Appréciez combien, dans ces conditions, il est malaisé de combiner un changement de régime, si l'on n'est pas dedans pour y pourvoir.

Grâce, d'ailleurs, à ce système d'anonymat et d'impunité, les régimes collectifs peuvent exercer, d'une façon continue, un ravage illimité. — Tandis qu'il serait impossible à un régime personnel, où la responsabilité est assumée en haut et en permanence par celui qui gouverne, de laisser se commettre la moitié partie d'un tel préjudice, sans être à bref délai menacé d'une chute ou accablé par le décret public.

La première moralité, le premier enseignement à tirer de ce qui précède, c'est que, pour renverser les régimes personnels, il n'est pas nécessaire d'être dedans; tandis que, pour renverser les régimes collectifs, il est presque indispensable d'en être ou d'en faire partie.

Les quelques rappels à la vérité historique que je me suis permis d'invoquer suffisent à l'établir. Ils seraient autrement complétés si nous avions le loisir de jeter un coup d'œil, même sommaire, sur les coups d'État du 9 Thermidor, du 13 Vendémiaire et du 18 Fructidor, qui furent, eux aussi, des convulsions extrêmement instructives, de régimes collectifs, et de nature à projeter quelques lueurs conductrices sur les questions que *l'Œuvre* a soumises à la sagacité de ses lecteurs.

Georges THIÉBAUD.



AU CONSERVATOIRE

NOTES ET FAUSSES NOTES

A quand l'arrestation de M. Dujardin-Beaumetz ?

C'est depuis que les concours du Conservatoire ont été transportés de la petite salle du faubourg Poissonnière dans la salle de l'Opéra-Comique que le gouvernement s'est rendu compte de la valeur électorale des billets de concours.

Dans l'ancienne petite salle du Conservatoire, on trouvait moyen de caser les critiques, les parents des élèves, les professeurs, en un mot, tous ceux qui ont une raison quelconque d'assister à ces concours et de s'y intéresser.

La gent politique qui réclamait des places, — un politicien finit toujours par demander des places, — était bridée par cette réponse du secrétaire général : « Notre salle est trop petite ! »

Ce qu'il eût fallu, à une époque où le snobisme exigeait qu'on fût allé au concours de comédie et d'opéra-comique, c'était mettre les concours du Conservatoire à huis-clos. Les critiques, dont M. Dujardin-Beaumetz ne veut pas, parce qu'ils occupent des places qui feraient si bien l'affaire du concierge de Trouillot ou des parents de province de Fallières, les critiques y eussent gagné quinze jours de tranquillité. Quant aux élèves, ils n'eussent pas été étranglés davantage qu'ils ne le sont. Que les concours soient publics ou non, il faudra qu'un jeune homme ait une rude autorité et un talent singulièrement éclatant pour avoir un prix, si la camarilla des Beaux-Arts avait résolu depuis trois mois de le donner à un autre. Et si une jeune personne n'a pu rendre visite à tous les membres du jury, de préférence le matin, elle aura beau jouer Toinette, comme le jouait Mme Favart elle-même, gare au juré chez qui elle ne serait pas allée faire risette ! Cet homme vertueux aura soudain des scrupules artistiques considérables ; il frémira pour l'avenir de l'art français, il dira à ses collègues :

« Evidemment ! Elle a beaucoup de qualités, mais cela demanderait à être vu de plus près. Cette enfant manque de chaleur. En un mot, elle ne se donne pas. Je suis d'avis qu'elle refasse un an ! Pas de prix cette année ! »

Ceci pour bien montrer que les concours peuvent aussi bien être privés que publics, l'injustice y fleurira toujours. Les prix se décernent dans la coulisse et souvent dans l'alcôve, comme cela devait se faire dans ces écoles de courtisanes d'Alexandrie évoquées dans *Aphrodite*.



Or, un beau jour, M. Dujardin-Beaumetz décida que les concours se feraient à l'Opéra-Comique.

C'était, de sa part, et il le savait, une excitation à la corruption parlementaire. Cet homme aurait dû être poursuivi.

Ce fut la ruée ! Tout le Parlement, tous les ministères, toutes les administrations fondirent comme les vautours du Caucase sur le secrétariat du Conservatoire et firent retentir les airs des apostrophes et des considérations suivantes :

« Cette fois, vous avez de la place !... Je veux une loge !... Moi, deux loges ! Quoi ? Il n'y en a plus ? Allons donc !... Vous voulez de l'argent !... Eh bien ! J'en achète !... Voulez-vous deux cents francs pour une loge ?... »

Ce fut, et c'est encore, autour des billets de concours du Conservatoire, un renouveau des scènes de la rue Quincampoix au temps du système de Law.

La première année, Dujardin-Beaumetz et ses attachés faisaient une répartition des billets entre les députés, selon leur degré ministériel ou leur grade maçonnique. Généralement, on retrouvait ces billets, le lendemain dans une agence de la rue Drouot où le député les avait vendus très cher. La femme du député, neuf fois sur dix, aimait mieux s'acheter un chapeau que d'aller entendre l'air d'*Orphée* suivi de la Cavatine de *Richard Cœur de Lion*.

C'est même pour cela que Dujardin-Beaumetz ne cessera jamais d'être sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Il le demeurera, même quand la République aura Victor-Napoléon pour empereur, ce à quoi, dit-on, Joseph Reinach travaille avec Caillaux. Il représente pour des centaines de femmes de députés et de sénateurs le chapeau, la paire de bottines et le corset annuels. Et ça compte dans un budget parisien !

Vous rendez-vous compte, maintenant, de l'utilité des concours publics du Conservatoire ? Ils ne servent ni à l'art, ni aux élèves, ni aux professeurs, ni à la presse, mais aux parlementaires !

À présent, Dujardin-Beaumetz a régularisé la gabegie ; il risquait d'être dévoré par les fauves qu'il a déchaînés. Il a donc établi une feuille à la questure. Et les députés qui veulent des places du Conservatoire n'ont qu'à se faire inscrire. Tant pis pour ceux qui arrivent trop tard.

Mais un joli exemple des fausses notes que la politique a introduites dans l'Institution où devrait régner l'Accord parfait. — je parle musique, bien entendu, — c'est celui-ci.

Un journaliste parlementaire dont la famille est assoiffée de séances du Conservatoire sait, avant tout le monde, le jour où Dujardin-Beaumetz dépose à la questure la fameuse feuille ; et il aborde tour à tour une dizaine de députés dans la salle des Pas-perdus.

— Vous n'êtes pas encore inscrit, M. le député ?
— Inscrit où ?
— Sur la liste des billets de concours ! Elle est depuis ce matin à la questure !
— Les billets de concours ; je n'y tiens pas.
— Mais moi, j'y tiens !
— Je serai absent de Paris.
— Mais moi, je serai présent ! Vous me les donnerez ! Allez ! Allez ! L'an dernier, à tous les concours, il y avait ma femme, mes deux filles, une tante de province et mes deux cousins de Chartres. Mais cette année, ma bonne veut absolument y aller.

Ce journaliste parlementaire a quinze places tous les jours au Conservatoire. Le critique dramatique et musical du même journal n'a qu'un

strapontin au 3^e étage. Il réfléchit qu'il serait bien mieux à la campagne et qu'on pourrait bien laisser faire les comptes rendus à son collègue parlementaire, ces concours étant, au surplus, une affaire plus politique qu'artistique.

Quand les concours furent transportés à l'Odéon, cette année, les critiques pensèrent :

« Nous allons peut-être être aussi bien placés qu'au temps de la petite salle. »

Dujardin-Beaumetz se chargea de les détromper. Il proclama dans les journaux, inondés de notes officielles :

« La salle de l'Odéon est beaucoup plus petite que celle de l'Opéra-Comique. »

Plus petite aussi, sans doute, que celle du faubourg Poissonnière ?

On a poursuivi et arrêté Arton et beaucoup d'autres comme corrupteurs de parlementaires. Voulez-vous m'expliquer comment M. Dujardin-Beaumetz est encore en liberté ?

JEAN DRAULT.

De l'*Action*, cette admirable phrase sur le nouveau ministère :

Si M. Caillaux prend résolument les rênes du mouvement proportionnaliste, il évitera la culbute certaine et prochaine dans le fossé de la Dissolution.

Evidemment !



Du *Temps* :

L'institutrice du petit village de Grand'Combe-des-Bois, dans le canton du Russey (Doubs), a été tuée à coups de soulier dans la nuit de samedi à dimanche par son mari, nommé Girardot, garde forestier à Velle-vans dans le canton de Clerval. Le ménage n'était pas uni.

Vraiment ?



Où allons-nous ?

**Au Roi ?
A l'Empereur ?
ou vers la
4^e République ?**

Mieux que tous les « chapeaux », le contenu du présent numéro dira le succès de notre « consultation ».

Il est inévitable que, dans le nombre, beaucoup de réponses soient à peu près identiques. Nos lecteurs ne s'étonneront donc pas que, de temps à autre, nous fassions dans leur copie les coupures nécessaires pour éviter les répétitions.

Sous cette seule réserve, l'OEuvre accueille, non pas indifféremment, mais impartiallement les opinions les plus diverses, pourvu qu'elles soient présentées sous une forme honnête. Mais nos lecteurs connaissent assez les habitudes de la maison pour qu'il soit inutile de les leur rappeler. Cette controverse ne sera intéressante (je n'ose dire « amusante ») et profitable, qu'à la condition de rester courtoise.

La consultation continuera aussi longtemps que nos lecteurs le jugeront à propos. Nous prions seulement nos correspondants d'éviter eux-mêmes les redites, de « faire court », et — ceci pour nos typographes — de n'écrire que

sur un côté de leurs feuilles. (Indiquer si l'on peut, sans inconvenienc, laisser la signature.)

Avant de leur donner la parole, il nous paraît utile de reproduire notre questionnaire, puisque la plupart des lettres se réfèrent aux numéros des six questions que voici :

1^o Êtes-vous partisan du statu quo ? (Pour prévoir toutes les hypothèses.)

2^o Croyez-vous à l'utilité et à la possibilité d'une restauration monarchique ?

3^o S'il vous fallait choisir, à quel prétendant iraient vos préférences ? Et pourquoi ?

4^o La république peut-elle se réformer elle-même ? Suffirait-il, pour remédier au mal, de dissoudre le parlement et de réunir une nouvelle Assemblée nationale uniquement chargée de réviser la Constitution et de l'adapter aux besoins nouveaux du pays ?

5^o Vous représentez-vous ce que pourrait être une république syndicaliste ? Est-ce sous cette forme que doit s'organiser demain la démocratie ?

6^o Quel que soit le changement, pourra-t-il s'accomplir sans violence ?

L'Empire. — Trois invasions, la France trois fois diminuée.

La République. — Abandon de la revanche, les

scandales, le pacifisme, la juiverie, la peur de l'Allemagne. — Aucune préoccupation nationale ; le gouvernement d'un parti au profit de ce parti.

La Monarchie. — Elle a fait la France morceau par morceau. Pas une seule diminution territoriale ; toujours des accroissements. Uniquement guidée par l'intérêt national, confondu avec l'intérêt du roi.

— Il n'est pas difficile de choisir.

UN ALSACIEN.

o

Epinal, le 30 juin 1911.

1^o — Je ne suis pas partisan du *statu quo*. Inutile de m'étendre là-dessus, puisque je suis abonné à l'*Œuvre*.

2^o — Je ne crois ni à l'utilité, ni à la possibilité d'une restauration monarchique, bien que quarante ans de république aient plus fait que plusieurs siècles pour développer chez nos contemporains le goût des titres et autres hochets de vanité.

3^o — S'il me fallait choisir à tout prix je préférerais une restauration des d'Orléans à cause de leur « légitimité » incontestée et du prestige qui est attaché à cette maison.

4^o — Je crois parfaitement que la république peut se réformer elle-même par la voie que vous indiquez dans votre question.

5^o — Je ne me représente pas ce que serait une république syndicaliste et, après tant d'expériences funestes à mon pays, je ne souhaite pas qu'on ajoute celle-là. Du reste, je proteste contre l'envahissement syndical. Il n'y a pas en France que des intérêts d'ouvriers à protéger. Il y a un pays qui s'appelle la France, et qui doit être gouverné en vue des luttes économiques avec les autres

pays, qui, eux, ne se sont jamais écartés de ce principe patriotique.

6^e — Je crois que le changement peut s'opérer sans violence.

G. C.

Valence, le 30 juin 1911.

1^o — Le *statu quo* ? Non. Il n'y que les Bouffandeau de l'assiette au beurre qui puissent y tenir.

2^o — Restauration monarchique, son utilité ?

Comme catholiques, je ne vois pas bien ce que nous y gagnerions. L'Eglise est moins libre et moins respectée en monarchie espagnole ou italienne qu'en république américaine ou suisse. Comme patriotes, nous y gagnerions peut-être un certain prestige vis-à-vis des autres nations européennes.

Sa possibilité ?

Je dis ce que je constate autour de moi, dans le pays que j'habite :

Dans les masses ouvrières, paysannes, chez les artisans, les commerçants, dans la petite bourgeoisie, l'idée du roi évoque celle du noble orgueilleux, arrogant, dédaigneux du petit monde, et provoque une répulsion instinctive.

Les pires ennemis de l'idée royaliste sont les royalistes eux-mêmes (chez nous, les châtelains et les riches bourgeois qui les fréquentent).

L'idée impérialiste serait mieux acceptée. Le peuple a conservé le souvenir de la prospérité du second empire. Bonaparte, ce n'est pas l'ancien régime, c'est la révolution assagie et ordonnée, c'est une « monarchie démocratique », dans l'idée populaire.

Et puis, Napoléon ! Ce nom apparaît dans le recul de l'histoire, nimbé d'une telle gloire !

Et Français du Dauphiné ou d'ailleurs, ne sommes nous pas toujours cocardiers malgré nous ?

4^o — La République se réformer elle-même !!

Il faudrait que les circonstances ou la sagesse des électeurs remettent le gouvernement entre les mains d'hommes d'une haute vertu, d'une énergie sans pareille, d'un patriotisme aussi ardent que désintéressé.

On ne voit pas ces éléments dans le ministère Caillaux, ni dans la majorité radicale du parlement.

5^o — Une république syndicaliste ? C'est un saut dans l'inconnu.

1^o — Non... mais des fois!!!

2^o, 3^o — Oui et oui. — A Philippe VIII, parce qu'il est le descendant incontesté de la lignée de rois qui ont fait la France (voir dans la collection du *Matin* une interview de Gustave Téry), et puis, parce qu'il a une belle g..., et ça n'est pas à dédaigner. Vive le Roi, pour que vive la France !

Voilà l'époque des vacances ; parcourez notre France : partout des vestiges de notre splendeur passée, qui nous font aimer encore plus notre beau pays. La République est destructrice de tous ces souvenirs sacrés. Quand elle construit, elle prend du carton-pâte ; ça dure six mois et ça tombe. Il en va de tout ainsi. Les lois ? Ah ! les lois de la République ! Elles ruinent le commerce, l'industrie, elles menacent l'épargne, détruisent l'armée, la marine, la famille, elles avantagent les étrangers au détriment de nos nationaux.

Le roi est le protecteur naturel de son peuple ; sa prospérité, sa richesse, sa gloire sont siennes. La preuve ? Lisez l'histoire de France, et aussi... *l'Enquête sur la Monarchie*.

L'Empire ? Pour quoi faire, puisque le prétendant Victor Sedan, dans son manifeste, affirme son intention de garder le persoanel véreux de la république actuelle ?

4^o — En supposant que nous allions vers la République, je ne lui prédis point une existence

bien longue, la république, quelle qu'elle soit, l'or-
tant en elle son ver rongeur : *le Parlementaire*, avec
ses appétits et ses vices. Quand j'étais gosse, je
chantais volontiers ce refrain : « C'est pas toujours
les mêmes qu'auront l'assiette au beurre... » Les
parlementaires en ont fait leur devise et leur pro-
gramme. Juiverie, démagogie, parlementarisme,
concussion, aucune constitution républicaine ne
préviendra ces maux inhérents au régime.

5^e — Oui.

Exemples : La verrerie ouvrière de Carmaux ; la
mine aux mineurs ; les divers syndicats de produc-
tion ou d'entreprises diverses, dont les caissiers
filent avec la galette et où les directeurs, sous-
directeurs, contre-maîtres sont plus autoritaires
que les patrons.

Les ouvriers s'entredévoreraient. (Vous n'avez
qu'à faire un tour aux prud'hommes et vous ver-
rez).

6^e — ? On n'a jamais pu savoir.

Mais même avec violence, il faut tenter quelque
chose. Il n'y a jamais que les plus malades qui en
meurent.

J.



1^e — Non ; il importe même de lutter très éner-
giquement contre le sentiment de lassitude, qui
paraît avoir gagné une bonne partie du peuple
français. Cette lassitude, ou mieux, ce dégoût des
choses publiques, servent à merveille les intérêts
des quelques forbans, qui, depuis trop longtemps,
se partagent avec une rare impudeur les dépouilles
de la République.

2^e et 3^e — Non, non, mille fois non... La monar-
chie a donné jadis sa mesure. C'est elle qui a fait
du peuple français ce qu'il est encore aujourd'hui :
un peuple asservi, adorateur du veau d'or.

Et puis, il faut bien reconnaître que, s'il existe
des « royalistes », il n'y a pas, à proprement parler,
de « prétendant » sincère. Ceux qu'on met en

avant, bien malgré eux, je crois, se déclarent très
démocrates... « disposés à régner en s'entourant de
beaucoup de républicains qui, depuis trente ans,
dans des postes multiples, ont rendu des services
à leur pays... »

C'est, clairement exprimé, l'aveu de la crainte
que leur inspirerait la vraie responsabilité du
pouvoir. Ils veulent bien consentir à remplacer
« Moussu Fallières », avec le concours richement
éclairé de quelques-uns de leurs amis personnels
et aussi celui, non moins richement éclairé, des
indéfectibles amis du « Ci-devant », mais c'est
tout !

4^e — Oui, la République peut très bien se réfor-
mer elle-même, si elle sait en avoir le courage. Le
seul moyen de remédier au mal dont elle paraît
devoir mourir serait, en effet, la dissolution du
Parlement, la formation d'une Constituante uni-
quement chargée de reviser la constitution en la
rajeunissant et d'assurer la *représentation professionnelle d'un pays de travailleurs par des travailleurs choisis dans toutes les branches de l'activité nationale*.

5^e — Une *représentation professionnelle* consti-
tuerait précisément une République syndicaliste,
à la condition expresse qu'elle se garde jalouse-
ment de faire appel au concours des syndicalistes
en chambre qui, actuellement, encombrent le Par-
lement et nuisent plus à l'idée syndicale qu'ils ne
la servent.

En décidant la *non-rééligibilité* de ses repré-
sentants qui, sous aucun prétexte, ne pourraient sié-
ger pendant deux législatures consécutives, la
République syndicaliste s'assurerait contre le dan-
ger du *parlementarisme professionnel*. La politique
ne pouvant être un métier, ceux qui seraient
appelés à s'en occuper, même dans des partis oppo-
sés, s'acquitteraient de leur mandat avec toute l'in-
dépendance voulue.

6^e — Il ne faut malheureusement pas compter
voir s'accomplir un tel changement sans quelque
violence. Il convient même d'envisager courageu-

sement l'éventualité de ces violences, de s'y préparer et d'y préparer les craintifs ou les indécis encore trop nombreux.

La violence sera nécessaire, c'est inéluctable ; les profiteurs du régime actuel, malgré la couardise incontestée qui les distingue, ne consentiront pas bénévolement à se voir dépossédés, du jour au lendemain, des prérogatives qu'ils ont usurpées. Leur esprit conservateur se révélera alors avec toute la fureur de chiens auxquels on enlèverait l'os qu'ils rongent.

E. BARRÈRE.

Rouen, 30 juin 1911.

1^o — Je ne suis pas partisan du *statu quo*.

2^o — Je crois à la possibilité, et surtout à l'utilité d'une restauration monarchique.

3^o — Mes préférences vont au duc Philippe d'Orléans, parce qu'il est le seul prétendant ayant *parlé et agi* contre le Juif, parce que le roi *décentralisera* et que l'empereur *centralise*.

4^o Au degré d'abjection où la république est tombée, elle ne peut se réformer elle-même.

Non, il ne suffirait pas pour remédier au mal de dissoudre le parlement et de réunir une nouvelle assemblée nationale, parce que ces actes-là ne sont pas d'*essence démocratique*. Les besoins nouveaux du pays vont à l'encontre de toute espèce de parlementarisme, et, de plus, le jour où s'accompliraient et la dissolution du parlement et la réunion d'une nouvelle assemblée, les actes seraient entraînés *par leur logique* jusqu'au renversement total de la République.

5^o — Je me représente ce que pourrait être une république syndicaliste, c'est-à-dire un régime où chaque collectivité professionnelle et naturelle agirait « librement » en conformité avec l'intérêt national.

— 24 —

La Démocratie ne tolérera jamais une république syndicaliste. Elle craint la loi des différenciations et des supériorités nécessaires.

Je me représente la république syndicaliste sous la royauté protectrice des républiques françaises et indépendante des partis.

6^o — Le *retour du roi* (non pas le retour de l'empereur), ou la révision de la constitution s'accomplira avec le *minimum* de violence.

Le « coup », s'il est bien préparé, ne tuera qu'une douzaine d'individus. Il épargnera à la patrie les diminutions ordinaires en sang et en richesses.

ROGER HOMO.

Paris, le 29 juin 1911.

Pour répondre au questionnaire que vous adressez à vos lecteurs, je crois que le plus simple consiste à procéder par élimination.

Ecartons d'abord la question relative à la possibilité du *statu quo* car personne, même parmi ceux qui en vivent, n'admet plus que cela puisse durer.

J'ai cru que la République pouvait se réformer elle-même. Je ne le crois plus. Il est trop tard. Nous assistons au spectacle d'un parti se cramponnant au pouvoir : engagé dans une voie qui l'éloigne de plus en plus de l'opinion courante, il se maintient par la terreur et le favoritisme.

La masse des citoyens n'a pas le courage de se débarrasser de lui, mais elle n'aspire qu'à le voir disparaître, et comme, chaque fois qu'on accorde une faveur, on fait dix mécontents et qu'on porte atteinte au patrimoine commun, on ne fait qu'accroître le malaise général. Ceux qui se faisaient encore quelques illusions ne doivent plus en avoir après avoir suivi les débats sur la R. P. Comment demander à un syndicat d'appétits de renoncer de lui-même à une organisation sans laquelle il ne serait rien ?

Je crois qu'une solution monarchique, telle que la conçoit M. Charles Maurras, c'est-à-dire une royauté antiparlementaire et décentralisée, serait

— 25 —

l'idéal. Est-elle possible ? Pour faire un royaume, il faut un roi, et le manque d'enthousiasme pour la fonction royale de celui qu'on appelle « le Prétendant » n'est un secret pour personne. « Il peut démissionner, il peut mourir, et le duc de Montpensier ne partage pas les idées de son frère », vous répondent les royalistes.

Tout cela est bien problématique. Il ne faut pas se dissimuler qu'à tort ou à raison, la royauté a contre elle de terribles préjugés. Les royalistes d'action française luttent contre eux victorieusement, mais la campagne qu'ils ont entreprise, malgré des résultats stupéfiants, demandera pour être menée à bien, un temps considérable et le temps presse. La France se dissout. L'Empire ne paraît avoir beaucoup plus de chances de réussir. La gloire de Napoléon 1^{er}, la prospérité qui à coïncidé avec le second Empire ont laissé dans le pays des traces qui durent encore, et, dans les campagnes surtout, plus d'un républicain porte en lui un bonapartiste qui sommeille.

Personne ne pensera plus de mal que moi de la politique étrangère des deux Napoléon, qui fut si funeste à la France à cause de ses principes mêmes. Mais est-ce là un danger redoutable ? Je ne le crois pas, car les peuples pourront bien « pleurer dans les fers » que la France, le voulut-elle, ne pourrait plus intervenir comme elle le fit.

Le prince Victor pourra bien aussi se réclamer des grands principes de la Révolution, il n'en sera pas moins obligé, s'il monte sur le trône, de tenir compte de l'évolution qui s'est faite dans les esprits.

Je signalais, tout à l'heure, le succès incroyable des idées d'action française.

C'est un spectacle bien frappant que celui d'un homme, sans principe et sans scrupules, comme Briand, allant chercher dans l'œuvre d'un Maurras le principe de ses réformes administratives, de sorte que, lorsqu'il propose de donner un statut aux fonctionnaires, de reconstituer sur des bases modernes les provinces, de donner le droit de posséder aux syndicats, il ne fait qu'adopter le pro-

gramme du comte de Chambord disant : « Avec vous, quand vous voudrez, nous reprendrons le grand mouvement de 1789. » Le point faible du projet de restauration impériale, tel qu'il se profile à l'horizon politique, c'est que le prince Victor semble vouloir y associer le monde politique. Or, le parlementarisme et les parlementaires sont tombés dans le plus profond discrédit, et son projet de demi-réforme, qui consoliderait les piliers du régime, avec l'appui de la haute banque et la neutralité bienveillante de la franc-maçonnerie, me paraît une entreprise bien hasardeuse.

Je la considérerais pourtant comme une amélioration, car un régime responsable, quel qu'il fût, ne pourrait gouverner contre les aspirations du pays comme le régime anonyme et irresponsable que nous subissons.

Pour toutes les raisons que j'ai émis plus haut, je crois que nous marchons à une république autoritaire et syndicaliste, où les classes et les intérêts seront représentés et non plus les opinions, ce qui est un sujet de luttes éternellement stériles et dont le pays est profondément dégoûté.

1^o — Non ;

2^o — A l'utilité ? Non ! A la possibilité ? Oui !

3^o — Au duc d'Orléans, parce que lui seul, parmi les prétendants au trône, saurait nous débarrasser de la bande de Juifs et de métèques qui nous gouverne et fait la loi à la République.

4^o — Oui, la République peut se réformer elle-même, mais dissoudre le parlement, reviser la constitution, c'est ne rien faire, si nous ne modifions pas les mœurs politiques.

5^o — République syndicaliste ? Entendez-vous par là le retour au régime corporatif ? Si oui, c'est assurément la planche de salut.

6^o — Je le souhaite. Malheureusement, je ne conçois l'avènement de la 4^e République qu'à la suite

d'une Révolution déchaînée par la volonté d'une poignée d'hommes résolus, prêts à tous les sacrifices.



Montauban, le 1^{er} juillet 1911.

1^o — Oh ! non ! ...

2^o — Je ne conteste pas l'utilité d'une restauration monarchique, mais je n'en vois pas la possibilité, parce que la masse voit encore dans tout roi un « tyran » (la République ayant su l'entretenir dans cette idée), et qu'en outre, cette masse n'est pas cléricale. Or, elle ne sépare pas — plutôt à raison qu'à tort — le trône de l'autel.

Sous la seconde Restauration, ce sont les royalistes, avec la terreur blanche, qui ont écrit une des plus sombres pages de l'Histoire de France.

3^o — Mes préférences iraient au prince Victor Napoléon, parce qu'il représente l'idée impériale et que l'empire, à mon sens, est le régime le plus adéquat aux aspirations nationales. Il tient le milieu entre la monarchie et la République : c'est une monarchie démocratique. Enfin, cette consultation nationale, qui s'appelle le plébiscite, reviendrait périodiquement et, somme toute, c'est un référendum qui donnerait au peuple une plus large part de gouvernement.

Mes préférences iraient au prince Victor Napoléon, parce que son nom seul peut être une force morale. Puis, le prince Victor Napoléon est un homme sérieux, pondéré, studieux, qui saura s'entourer de tous les hommes compétents, à commencer par les meilleurs républicains, car tout impérialiste est un républicain dans le vrai sens du mot.

4^o — La République ne saurait se réformer elle-même et la dissolution n'y changerait rien. Elle serait après ce qu'elle était avant, c'est-à-dire parlementaire et démagogique.

5^o — La République syndicaliste serait pire que la monarchie absolue. Ce serait le règne de l'arbitraire.

6^o — Non, il ne peut s'accomplir sans violence il y aura trop d'appétits aux prises.

Je conclus que l'avenir est à l'Empire : tout nous y porte, tout nous y pousse, à commencer par notre instinct national.

P. DE RANDON.



Plusieurs de nos confrères de province non seulement s'intéressent à notre consultation, mais veulent bien nous dire aussi leur sentiment. C'est ainsi que le Petit Dauphinois, qui nous répond par un « leader » de trois colonnes, fait notamment ces réflexions :

1^o **Etes-vous partisans du « statu quo » ? (Pour prévoir toutes les hypothèses).**

« Pour prévoir toutes les hypothèses » est, on en conviendra, un euphémisme charmant qui dénote que l'auteur de l'ingénieuse parenthèse ci-dessus ne s'attend guère à rencontrer des partisans du désordre de choses qui nous régit.

Il en est pourtant, mais leur opinion indiffère, puisqu'il ne saurait s'agir que des profiteurs du régime, des familles ministérielles régnantes, des arrondissementiers parasites et délateurs qui organisent la gabegie politique, administrative et financière.

La République actuelle se trouve nettement départagée en deux camps, ceux qui travaillent et ceux qui vivent au détriment des autres. Il y a la France ouvrière, agricole, commerciale, industrielle, et la France des politiciens du bloc combiste. Pour employer une expression populaire, la grande délimitation est entre ceux qui « gagnent le foin » et ceux qui « le mangent ». Et ce sont ceux qui gagnent le foin qui en mangent le moins.

Une seule forme de gouvernement reste encore compatible avec nos aspirations modernes de liberté, c'est la royauté constitutionnelle, telle qu'elle est, par exemple, pratiquée chez nos voisins et amis de cette Angleterre qualifiée à bon droit le pays le plus libre du monde.

Ainsi comprise, la monarchie anglaise ne diffère de notre présidence de la République que par l'affection dont on entoure le premier citoyen de l'Etat.

Mais nous ne sommes pas en Angleterre, et à quelque époque de notre histoire que nous nous plions, le premier souci des gens au pouvoir est, chez nous, d'étouffer le peu de liberté qui reste.

Ca s'appelle de la politique et ce n'est pas la monarchie qui nous en guérirait — bien au contraire. Il y a donc lieu de se garder, comme de la peste, d'une restauration monarchique dont la possibilité ne pourrait surgir que de malheurs et de calamités tels que la patrie en aurait rarement connus.

Quant à savoir à quel prétendant iraient nos préférences, autant vaudrait demander à un lièvre à quelle sauce il veut être mangé. Comme le paisible animal nous répondrons que nous ne voulons pas être mangés du tout.

D'ailleurs, soyons bien convaincus que si, par notre apathie, nous rendions nécessaire un renversement violent de nos institutions, on ne nous consulterait pas sur le choix de la trique dont nos côtes seraient caressées.

A nous, comme à tous les bons citoyens, — et ici vient naturellement une image empruntée à l'ineffable Joseph Prud'homme — à nous « de débourber le char de la République des mares stagnantes où il s'enlise. »

A nous tous d'agir pour éviter le gouvernement de la trique, la dictature qui apparaîtrait le jour où surgirait l'homme assez qualifié pour aspirer au rôle d'un César.

La France est enserrée dans le réseau des comités

arrondissementiers qu'il faut au préalable briser par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

La dissolution de la Chambre des députés, et le renvoi des élus devant les électeurs avec le nouveau mode de votation apporterait indubitablement un commencement d'amélioration au mal.

Une nouvelle assemblée nationale, uniquement chargée de réviser la Constitution et de l'adapter aux besoins nouveaux du pays, pourrait redonner au régime républicain la vie qui, peu à peu, semble s'en aller de lui.

Mais, pour que l'œuvre de cette Assemblée nationale puisse être ce que l'on attend, il faudrait que nos parlementaires renouvellent l'acte de désintéressement et de patriotisme de leurs aînés de la Révolution et déclarent qu'aucun des membres du Parlement actuel ne siégerait dans l'assemblée nationale chargée de réviser la Constitution.

Nous ne sommes plus, hélas ! au temps des sacrifices nécessaires volontairement consentis, et autant vaudrait faire un discours à une carpe pour la convaincre de sauter de la rivière dans la poêle à frire.

6^e Vous représentez-vous ce que pourrait être une République Syndicaliste ? Est-ce sous cette forme que doit s'organiser demain la démocratie ?

Par république syndicaliste, le questionnaire ou, si l'on préfère, le questionneur indiscret, entend sans doute une République où les citoyens ayant des intérêts de même nature se sont syndiqués et ont obtenu d'avoir, au Parlement, des représentants de leur groupement ou Syndicat.

Cette idée est évidemment dans l'air. Toutes les classes de la société se trouvant tour à tour, — quand ce n'est pas simultanément — impuissantes devant les lois, les décisions ou les combinaisons qui les oppriment, ont fini par s'aviser qu'elles auraient besoin, au Parlement, de défenseurs chargés de veiller à leurs intérêts.

C'est ainsi qu'il y aurait, à la Chambre, des députés nommés par les agriculteurs, d'autres envoyés par les industriels et les commerçants, des représentants de la classe ouvrière, etc.

Organisée, sous cette forme, la démocratie de demain ne saurait nous déplaire.

Dans une République, en ce cas, aussi incontestée que peut l'être le monarque anglais, la politique céderait fatallement le pas aux intérêts généraux mûrement débattus par des gens qualifiés, compétents et autorisés.

Le mot de Beaumarchais : « Il fallait un calculateur et c'est un danseur qui l'obtint », cesserait, dans un bref avenir, de s'appliquer aux divers ministères et l'on verrait ce beau, ce rare spectacle de mandataires assurant leur réélection en défendant l'intérêt public.

Nous sommes donc, et nous n'hésitons pas à le dire, pour la quatrième République, pour celle qui nous libérera des abjections où se traîne la troisième, — pour la République que rêvait de nous donner Briand, dont la voix, entendue du pays, fut étouffée par les égoïstes clamours du Parlement.

LE PETIT DAUPHINOIS.

A propos de Danse

La décrépitude dans laquelle est tombée la danse, à notre Académie nationale de danse et de musique, est si flagrante, qu'elle préoccupe et inquiète de plus en plus tous les esprits désireux de voir rénover l'art adorable qui fut, au XVIII^e siècle, une des exquises et des précieuses grâces de France.

— 32 —

Dans le *Journal*, M. Paul Escudier cherche, judicieusement et longuement, les raisons de cette décadence.

Il en trouve, et de bonnes.

C'est, dit-il d'abord, parce que la gestion de l'Opéra est discutable. — Ah ! Dieu oui, elle est discutable ! — et aussi parce qu'il manque au corps de ballet l'étincelle essentielle au théâtre, la *vie* ; parce que l'on n'apprend à nos ballerines qu'une science mécanique où l'on n'insufflera aucune « force de l'âme ». Et encore, parce qu'il n'y a pas, à l'Opéra, cohésion entre l'art plastique et l'art chorégraphique, parce que chacun remplit indifféremment sa fonction, sans s'occuper du voisin avec qui il devrait, au contraire, pour l'harmonie d'une œuvre, étroitement collaborer.

Et M. Paul Escudier indique des réformes : l'augmentation des traitements, la décentralisation, l'établissement d'une école chorégraphique, surtout le choix d'un maître de ballet ayant la foi, le talent, l'autorité nécessaire pour ranimer l'art de la Danse.

L'augmentation des traitements, soit. Chacun doit gagner sa vie selon son travail et selon ses mérites, et ce point important est certainement à examiner. Mais croit-on qu'on arriverait, par là, à une renaissance de la danse ? On n'a jamais vu que l'argent donnât du génie. Et cette question, si intéressante soit-elle, me paraît à côté de l'art chorégraphique. Et puis, elle se résoudrait par une augmentation de subvention à l'Opéra, où il est à prévoir qu'avec l'actuelle direction, rien ne serait changé. Nous paierions un peu ou beaucoup plus, voilà tout.

Pour la décentralisation, nous sommes d'accord.

Quant à l'établissement d'une école chorégraphique, elle existe à l'Opéra, si peu qu'on s'en aperçoive. L'intéressant serait de savoir comment

— 33 —

elle est recrutée et dirigée. Nous en parlerons un jour.

Reste la question du maître de ballet. Ici même, il a été dévoilé, — oh! en souriant! — la manière dont la maîtresse de ballet de l'Opéra comprend son emploi. Sans doute, c'est un peu comique. Mais il y a du comique moins dangereux pour un de nos arts les plus charmants, et moins coûteux pour les bons contribuables que nous sommes.

La vérité la plus évidente est qu'il faut, à l'Opéra, un maître, ou une maîtresse de ballet, qui ait l'amour et le génie de son art, et non l'art des intimes accords et des bénéfices secrets. Mlle Stichel, nous dit-on, est payée 12.000 francs, moins cher que ses prédecesseurs; mais elle en tire un si bon parti! Et pas seulement à l'Opéra. Elle se fait concurrence à elle-même, dans d'autres théâtres de Paris. N'exerce-t-elle pas, entre autres, tous ses talents à l'Apollo?

Nous aimerais les lui voir exercer exclusivement hors de nos théâtres subventionnés. Qu'on ne nous objecte point la difficulté de la remplacer, de trouver un bon maître de ballet français. Nous en connaissons plusieurs, très préférables à Mlle Stichel, qui était, d'ailleurs, dépourvue de toute renommée avant sa nomination — tellement inattendue! — à l'Opéra. Ausurplus, elle est, paraît-il, née à Turin, et porte un nom en « i » soigneusement caché sous le pseudonyme français (?) de Stichel.

Mais les accommodements d'un ordre tout particulier, qui ont assuré la nomination de cette demoiselle à l'Opéra, y assurent sans doute son maintien. Et puis, MM. les directeurs de notre Académie nationale de danse et de musique « se fichent » pour le moins de toute chorégraphie. Où

donc M. Broussan, voué aux combinaisons politiques et pécuniaires et M. Messager, absorbé par ses échanges de bons procédés avec les éditeurs, directeurs de théâtres anglo-américains et autres, et les cantatrices étrangères, prendraient-ils les moments nécessaires à faire triompher les arts, dont ils ont la responsabilité? Leur privilège terminé, ils auront pris sept ans de bon temps, et ils seront riches. N'est-ce pas suffisant?

Dans le dernier *Mercure de France*, M. Jean Marnold prend héroïquement la défense de Mlle Stichel. Car il y a vraiment de l'héroïsme à se charger d'une pareille mission, et il faut convenir que notre confrère s'en acquitte avec une adresse merveilleuse. Mais ses objections ne sont ni franches ni claires. Mlle Stichel étant mal défendable, on ne la pouvait défendre qu'en établissant des confusions, en essayant de poser des questions d'ordre général à propos de son cas spécial. C'est ce qu'a fait M. Marnold. Les vertus des danseuses, ou leurs droits aux qualités contraires n'ont rien à voir ici. Il s'agit seulement de la manière dont la maîtresse de ballet prétend en disposer, et des profits qu'elle en offre ingénument à ses directeurs, petits profits qui empêchent les grands, ceux qui proviendraient de l'art et de la satisfaction du public.



CALCULATEUR.

DEMANDEZ PARTOUT

**Le Bottin
du Favoritisme**

BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)*

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à date ci

*Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.***

*Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.***

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 4, rue Las-Cases, Paris (7^e).

BULLETIN

La Banque de France s'est avancée à 4.095.

La dernière situation a fait ressortir une augmentation de 41.074.227 francs d'or et de 2.298.245 francs d'argent.

La Banque de l'Indo-Chine s'est bien tenue à 1.610. Le dividende du deuxième semestre de 1910, soit de 25 francs brut, sera payé à partir du 1^{er} juillet.

La Banque de l'Algérie s'est relevée à 2.150 francs.

La Banque de Paris a fléchi de 17 francs à 1.828.

Le Crédit Lyonnais s'est légèrement tassé à 1.500.

La Société Générale est calme à 790.

Le Comptoir d'Escompte reste soutenu à 947.

Communiqués

L'Emprunt argentin.

On sait que l'emprunt intérieur or 4 $\frac{1}{2}$ % argentin, qui va être émis le 6 juillet, est offert au public à 497.50. Il est intéressant de remarquer que le dernier emprunt 4 % de la République Argentine (emprunt 1900) étant coté aux environs de 96.50, le prix d'émission de l'emprunt actuel, même en tenant compte des différences de jouissance, laisse encore place à une plus-value sérieuse. On arrive à la même conclusion si, toujours en faisant état des différences de jouissance, on observe que le 4 $\frac{1}{2}$ % Russe est sensiblement au-dessus du pair.

La Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, le Crédit Mobilier français, la Société centrale des Banques de province et la Banque privée Lyon-Marseille offriront le 12 juillet prochain en souscription publique 120.000 obligations de 500 francs 4 $\frac{1}{2}$ % or du Gouvernement fédéral des Etats-Unis du Brésil.

Les coupons sont payables : à Paris à raison de 10 fr. les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, à Londres et à Rio-de-Janeiro au cours du change à vue sur Paris.

Le capital et les intérêts sont à tout jamais exempts de tous impôts brésiliens ainsi que de tous impôts existant actuellement en France.

L'emprunt qui est destiné à la construction de chemins de fer fédéraux constitue une dette directe du Gouvernement Fédéral des Etats-Unis du Brésil.

Le prix d'émission est de 442 fr. 30 par obligation de 500 francs payables 100 fr. en souscrivant et 342 fr. 50 à la répartition (jouissance 1^{er} juillet 1911).

American Telephone and Telegraph Company.

L'American Telephone and Telegraph Company vient de déclarer sur ses actions son dividende trimestriel de 2 dollars, correspondant à un dividende total annuel de 8 dollars par action de 100 dollars.

Ce dividende sera payable par 9 fr. 366 (impôts français déduits), à partir du 10 juillet 1911, contre remise du coupon attaché aux certificats provisoires au porteur, à

la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin,
Paris.

Emprunt Hellénique 4 % 1910.

L'emprunt hellénique 4 % 1910, qui vient d'être émis par un groupe de banques françaises, comprenant le Comptoir national d'escompte de Paris, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société générale et la Banque de l'Union parisienne, est d'un montant nominal de 450 millions de francs représenté par 300.000 obligations de 550 francs. Mais pour le moment, 220.000 obligations sont émises dont une partie seulement réservée au marché français ; le reste fait l'objet d'une émission simultanée sur les marchés anglais et grec.

Il est amortissable au plus tard le 1^{er} octobre 1961 (n. st.) et inconvertisible jusqu'au 1^{er} janvier 1921.

Son produit est destiné à rembourser les bons du Trésor émis en 1910, qui vont être incessamment dénoncés par le gouvernement, et à des entreprises d'utilité publique productives, construction de chemins de fer, travaux de sports, d'assèchement, de protection contre les inondations, etc.

Le gouvernement hellénique a officiellement notifié aux ministres de France et d'Angleterre qu'il affectait au service de cet emprunt l'excédent des revenus concédés à la Commission financière internationale, la nouvelle taxe additionnelle de 2 dr. par oœuf sur le tabac, et diverses ressources éventuelles dont l'ensemble est évalué approximativement à 23 millions de drachmes or.

Pour rendre, d'ailleurs, plus efficace l'affectation de ces garanties, le gouvernement hellénique a cédé définitivement et irrévocablement aux banques contractantes le montant nécessaire au service semestriel de l'emprunt.

La Banque nationale de Grèce, en qualité de mandataire des contractants, retiendra elle-même, sur les sommes qui lui seront versées, le montant nécessaire au service de l'échéance suivante de l'emprunt.

L'intervention de cet établissement peut être considérée comme une autre garantie donnée aux souscripteurs.

Société du Gaz de Paris.

MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire de la Société, tenue le 26 juin, a décidé la mise en payement, à partir du 1^{er} juillet prochain, d'une somme de 8 fr. 75 (moins impôts) par action, représentant le solde de l'intérêt de 13 fr. 75 afférent à l'exercice clos le 31 décembre 1910.

Par suite des diverses lois de finances, ce solde sera payable à raison de 8 fr. 40 nets par action nominative, et de 7 fr. 939 nets par action au porteur, contre remise du coupon n° 6, aux guichets des établissements ci-après ou à leurs succursales et agences : Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union Parisienne, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Lyonnais, Société Générale de Crédit industriel et commercial, Société Générale pour favoriser le Développement du et de l'Industrie en France.

